

**DIPLOME
D'EXPERT EN AUTOMOBILE
Session 2003**

UNITE C

Epreuve :

**CONTROLE TECHNIQUE ET
PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**

CONFIDENTIEL

SUJETS

- 4 sujets "Carrosserie" notés CAR 1 à CAR 4
- 2 sujets "Train roulant" avec variantes notés Tr.Ro1 ,Tr.Ro2
- 7 sujets "Freinage" notés Fre. 1 à Fre. 7

Rappel de la définition de l'épreuve : **Contrôle technique.**

Cette partie d'épreuve consiste au contrôle technique de tout ou partie d'un véhicule, par exemple :

- contrôle train roulant,
- contrôle du système de freinage,
- contrôle d'une structure, ...

Le véhicule étant placé sur e poste de contrôle ou de mesure, le candidat doit procéder à la mesure, à l'analyse des résultats et formuler des conclusions.

Une présentation de 20 mn maximum permettra au candidat de formuler ses conclusions.

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C

Sujet N° CAR 1

1 ère Partie **CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE**
Durée 2 heures - 140 points / 200

2 ème Partie **PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**
Durée 1 heure - 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 ère PARTIE

1 - OBJECTIF :

Le candidat doit être capable de positionner une structure par rapport à un plan de référence pour effectuer un contrôle de position des points référentiels.

2 - DONNEES FOURNIES :

- Une structure à contrôler (coque nue).
- Un banc de mesure tridimensionnel.
- Les fiches de relevés de mesures.
- Les notices d'utilisation du matériel.
- Les moyens de levage et de manutention.

NOTA : La coque sera placée, non positionnée sur le banc de mesure.

3 - TRAVAIL A EFFECTUER :

- * Positionner la structure sur le banc de mesure.
- * Etablir la procédure de positionnement.
- * Préparer l'ensemble pour effectuer la mesure.

4 - EVALUATION :

- / 20 - Manutention.
- / 35 - Mise en assiette.
- / 35 - Préréglage appareil de contrôle.
- / 50 - Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Durée 1 heure

2 ème PARTIE

1 - Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information, ...

- 2 - Evaluation (/ 60 points) :
- / 10 - Valeur technique du contenu du dossier.
 - / 15 - Pertinence des analyses économiques conduites.
 - / 15 - Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - / 10 - Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
 - / 10 - Qualité des réponses fournies au jury.

NE RIEN ECRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'EPREUVE

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C

Sujet N° CAR 2

1 ère Partie **CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE**
Durée 2 heures - 140 points / 200

2 ème Partie **PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**
Durée 1 heure - 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 ère PARTIE

1 - OBJECTIF :

Le candidat doit être capable d'effectuer les mesures concernant le soubassement d'un véhicule en fonction des données du constructeur.

2 - DONNEES FOURNIES :

- Une structure positionnée sur un banc de mesure tridimensionnelle. (*un choc avant ou un choc arrière*).
- Les fiches de relevés de mesures.
- La notice d'utilisation du matériel.

3 - TRAVAIL A EFFECTUER :

- * Effectuer les mesures.
- * Reporter ces mesures sur une feuille de relevés

4 - EVALUATION :

- / 50 - Précision des mesures.
- / 40 - Comparaison des mesures par rapport aux valeurs données par le constructeur.
- / 50 - Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Durée 1 heure

2 ème PARTIE

1 - Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information, ...

- 2 - Evaluation (/ 60 points) :
- / 10 - Valeur technique du contenu du dossier.
 - / 15 - Pertinence des analyses économiques conduites.
 - / 15 - Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - / 10 - Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
 - / 10 - Qualité des réponses fournies au jury.

NE RIEN ECRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'EPREUVE

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C

Sujet N° CAR 3

1 ère Partie **CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE**
Durée 2 heures - 140 points / 200

2 ème Partie **PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**
Durée 1 heure - 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 ère PARTIE

1 - OBJECTIF :

Le candidat doit être capable d'effectuer un contrôle de structure par comparaison approchée (piges) et d'émettre un diagnostic.

2 - DONNEES FOURNIES :

- Une structure . (*Véhicule complet*)
- Des piges.
- Un mètre à ruban.
- Le manuel de réparation du véhicule .
- Les moyens de levage.

3 - TRAVAIL A EFFECTUER :

- * Contrôler la position des points référentiels.
- * Contrôler le "carrément" des différentes ouvertures : (*baies de pare-brise encadrement de porte, etc ...*).
- * Etablir une fiche de relevés.
- * Effectuer un diagnostic.

4 - EVALUATION :

- / 30 - Précision des relevés.
- / 30 - Qualité de la fiche de relevés de mesure.
- / 30 - Pertinence du diagnostic.
- / 50 - Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Durée 1 heure

2 ème PARTIE

1 - Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information, ...

2 - Evaluation (/ 60 points) :

- / 10 - Valeur technique du contenu du dossier.
- / 15 - Pertinence des analyses économiques conduites.
- / 15 - Présentation des documents contenus dans le dossier.
- / 10 - Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
- / 10 - Qualité des réponses fournies au jury.

NE RIEN ECRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'EPREUVE

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C

Sujet N° CAR 4

1 ère Partie **CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE**
Durée 2 heures - 140 points / 200

2 ème Partie **PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**
Durée 1 heure - 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 ère PARTIE

1 - OBJECTIF :

Le candidat doit être capable d'effectuer un contrôle de soubassement d'une structure par comparaison approchée (piges) puis d'identifier visuellement la nature, la qualité et la conformité d'un assemblage réalisé sur un ensemble carrossé.

2 - DONNEES FOURNIES :

- Une structure . (*Véhicule complet ayant subi une réparation*),
- La réparation comporte des assemblages de différents types (liaisons permanentes qui ne seront pas recouvertes)
- Des piges.
- Un mètre à ruban.
- Le manuel de réparation du véhicule .
- Les moyens de levage.

3 - TRAVAIL A EFFECTUER :

- * Contrôler la position des points référentiels.
- * Etablir une fiche de relevés
- * Effectuer un diagnostic.
- * Identifier les liaisons
- * Indiquer la qualité et la conformité des assemblages.
- * Noter l'adéquation entre les liaisons et les préconisations du conducteur.

4 - EVALUATION :

- / 30 - Précision des relevés.
- / 15 - Qualité de la fiche de relevés de mesures.
- / 15 - Identification des liaisons
- / 30 - Diagnostic porté sur la qualité des assemblages.
- / 50 - Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Durée 1 heure

2 ème PARTIE

1 - Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information, ...

- 2 - Evaluation (/ 60 points) :**
- / 10 - Valeur technique du contenu du dossier.
 - / 15 - Pertinence des analyses économiques conduites.
 - / 15 - Présentation des documents contenus dans le dossier.
 - / 10 - Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
 - / 10 - Qualité des réponses fournies au jury.

NE RIEN ECRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'EPREUVE